

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4317

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4317**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon réalise de façon quotidienne une gestion de trésorerie très ajustée, selon la technique dite de trésorerie zéro. Pour ce faire, elle dispose d'une ligne de trésorerie qu'elle mouvenimente quotidiennement par tirage ou remboursement, selon ses besoins réels en flux de trésorerie, ses arbitrages de taux et d'optimisation des frais financiers.

En 2013 et jusqu'en février 2016, la Communauté urbaine dispose d'un contrat de prêt multi-index reconstituable auprès du Crédit Foncier à des fins de gestion de trésorerie (possibilité de tirage à hauteur de 60 M€). Aucun contrat de réservation de trésorerie n'a été signé pour couvrir l'année.

Toutefois, en prévision de besoins à venir et afin de poursuivre son action aux meilleures conditions pendant l'exercice 2014, la Communauté urbaine pourrait lancer une consultation auprès d'établissements financiers en conservant les règles d'utilisation en vigueur fixées par les délibérations précédentes : choix d'index monétaires, mise à disposition des fonds le jour même de la demande, sans durée ni montant minimal de tirage, avec le plafond de tirage de 30 M€.

Un ou plusieurs contrats pourraient être signés avec différents établissements bancaires à l'issue de cette consultation dans la limite d'un plafond total de 30 M€.

Les conditions sont donc les suivantes :

- montant plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 30 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Les encours seraient apurés à la date d'échéance de la ou des conventions d'ouverture de crédit de trésorerie.

La Communauté urbaine et la ou les banques retenues en fonction des conditions offertes se réserveraient le droit de reconduire la convention d'un commun accord, pour une année supplémentaire.

Il est donc proposé l'utilisation d'une ou plusieurs lignes de trésorerie afin de continuer à assurer une gestion de trésorerie ajustée pendant l'exercice 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre une ou plusieurs conventions d'ouverture de crédit de trésorerie avec un ou plusieurs établissements bancaires répondant aux conditions suivantes pour l'année 2014 :

- montant du plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 30 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine de Lyon lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.